



FICHE SIGNALÉTIQUE

Rév.: B
Page : 1 de 6
Date : 01/25/07

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

NOM COMMERCIAL (sur l'étiquette) : LATAPOXY® 24hr HydroProofing Partie A

FAMILLE CHIMIQUE : Amine

NOM DU FABRICANT : Laticrete International, Inc.
1 Laticrete Park, N.
Bethany, CT 06524-3423 États-
Unis

Révisé et approuvé par :
Steven B. Fine
Steven B. Fine
Sr. Research Chemist/Safety
Officer

Numéro de téléphone d'information : (203) 393-0010

Date de préparation ou de révision : 2/08

Nom du préparateur : R. Rooshenas

II COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

NOMS CHIMIQUES	NUMÉROS CAS	%	ACGIH TLV	OSHA PEL	AUTRE (PRÉCISER)
Nonylphénol	25154-52-3	N.É.	N.É.	N.É.	
Triméthyl-1,6-hexanediamine, Triméthylhexaméthylènediamine	25620-58-0	N.É.	N.É.	N.É.	
Amines alkyles de coco Tétradécylamine	61788-46-3	N.É.	N.É.	N.É.	
Tri(diméthylaminométhyl)- 2,4,6 phénol	90-72-2	N.É.	N.É.	N.É.	

SIMDUT Code D.2

S.O. = Sans objet ou non disponible

N.É. = Non établi

III IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences : Danger ! Corrosif pour les yeux et la peau. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Peut provoquer une sensibilisation et une dermatite.

	Formulaire	F 7.3.29
	FICHE SIGNALÉTIQUE	Rév.: B Page : 2 de 6 Date : 01/25/07

IV PREMIERS SOINS

Ingestion : En cas d'ingestion, administrer immédiatement au moins 3 ou 4 verres d'eau, mais ne pas faire vomir. En cas de vomissement, administrer à nouveau des liquides. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente ou sujette à des convulsions. Obtenir des soins médicaux immédiats.

Peau : En cas de contact avec la peau, se placer sous une douche de sécurité et enlever immédiatement les vêtements et les chaussures souillés. Laver la peau avec soin abondamment à l'eau et, si possible, au savon, pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux immédiats. Mettre les vêtements au rebut ou les décontaminer avant de les réutiliser et détruire les chaussures souillées.

Inhalation : En cas d'inhalation, faire sortir la victime à l'air frais. Si la victime ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux immédiats. Si la respiration est difficile, transporter jusqu'à un centre de soins et, si possible, administrer de l'oxygène.

Yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement les yeux pendant au moins 15 minutes à l'eau courante. Tenir les paupières écartées pour assurer le rinçage de toute la surface des yeux et des paupières. En l'absence d'un médecin, rincer pendant 15 minutes supplémentaires. Obtenir des soins médicaux immédiats.

Effets de la surexposition : La surexposition à cette matière peut provoquer des brûlures chimiques de la peau et des yeux. Peut provoquer des réactions allergiques cutanées et respiratoires.

Problèmes médicaux aggravés par l'exposition : Allergie, eczéma ou affections cutanées.

Informations supplémentaires : Enlever rapidement les vêtements non imperméables souillés de liquide, les laver avant réutilisation. Détruire les chaussures en cuir et en matières absorbantes souillées.

V MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair : >112 °C (234 °F)
Méthode de point d'éclair employée : DIN 51758

Moyens de lutte contre l'incendie : Dioxyde de carbone, mousse, poudre chimique, jet d'eau.

Équipement de lutte contre l'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Rév.: B
Page : 3 de 6
Date : 01/25/07

Risques d'incendie et d'explosion : Les produits de décomposition et de combustion peuvent être toxiques.

VI MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle : Éviter tout contact physique. Récupérer avec un matériaux absorbant. Pelleter dans des récipients pouvant être fermés. Rincer la zone contaminée à l'eau.

VII MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Mesures de précaution : Ne pas mettre au contact des yeux, de la peau ou des vêtements. Ne pas respirer les vapeurs, brouillards ou pulvérisations de ce produit. Porter des lunettes de protection chimique. Porter des gants imperméables. Utiliser avec une aération suffisante. Les personnes doivent se laver avec soin après manipulation. Pour utilisation industrielle seulement.

Renseignements concernant l'entreposage : Entreposer dans des contenants étanches dans un endroit sec pour éviter la contamination par l'humidité et le dioxyde de carbone.

VIII CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuelle : Porter un équipement de protection pour empêcher l'exposition et le contact physique.

Protection de la peau : Porter des gants imperméables.

Protection respiratoire : Appareil respiratoire à cartouche pour produits chimiques organiques, le cas échéant.

Protection des yeux : Lunettes de protection chimique anti-éclaboussures. Masque facial complet conseillé.

Mécanismes techniques : Bonne ventilation mécanique générale. Aspiration locale conseillée.

IX PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Couleur :	Jaune
Odeur :	Amine
État physique :	Liquide
Solubilité dans l'eau :	Partiellement soluble à 20 °C
Densité :	0,97 g/cm ³ à 20 °C (68 °F)
Point d'ébullition :	>100 °C (>212 °F)
pH :	~11 (Dispersion, 50 % à 20 °C)



FICHE SIGNALÉTIQUE

Rév.: B
Page : 4 de 6
Date : 01/25/07

X STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable

Incompatibilité : Oxydants et acides forts.

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, aldéhydes, oxydes d'azote.

Polymérisation dangereuse : Ne se produit pas. Une considérable réaction exothermique avec les résines époxydes est possible.

XI INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets oraux aigus (DL50) : (Rat) 910-2140 mg/kg (principaux composants).

Toxicité cutanée aiguë (DL50) : (Lapin) 880-2140 mg/kg (composants).

Sensibilisation : Peut provoquer une sensibilisation cutanée et respiratoire.

Irritation de la peau : Corrosif.

Irritation des yeux : Corrosif.

XII INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations supplémentaires : Aucune information écologique disponible.

XIII CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets : Éliminer en conformité avec les réglementations fédérales, provinciales et locales.

XIV INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT :

Nom d'expédition correct :	Polyamines liquides corrosives, n.s.a.
Nom d'expédition technique (si n.s.a.) :	(Triméthylhexaméthylènediamine, Tétradécylamine)
Classe de risques :	8
Numéro ID :	UN 2735
Groupe d'emballage :	PG III

Informations supplémentaires : Ce produit contient un polluant marin (nonylphénol).

Le produit conditionné dans des emballages intérieurs ne dépassant pas 4 litres (1 gallon) peut être classé Consumer Commodity (bien de consommation) ORM-D.

	Formulaire	F 7.3.29
	FICHE SIGNALÉTIQUE	Rév.: B Page : 5 de 6 Date : 01/25/07

XV INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations FÉDÉRALES des ÉTATS-UNIS :

Occupational Safety and Health Act (OSHA): Cette fiche signalétique (FS) a été préparée en conformité avec la norme OSHA sur les communications relatives aux dangers 29 CFR 1910,1200. Ce produit est considéré comme étant un produit chimique dangereux en vertu de cette norme.

Resource Conservation and Recovery Act (RCRA) : N'est pas un déchet dangereux en vertu de RCRA (40 CFR 261) sous la forme fournie.

SARA Title III : Section 304 – CERCLA : Non répertorié.

SARA Title III : Section 313 TCL (Liste des substances chimiques toxiques) : Ce produit ne contient aucune substance chimique toxique soumise à déclaration annuelle des dispersions (Toxic Chemical Release Reporting) en vertu de la Sec. 313 (40 CFR 372). Cette information doit être incluse dans toutes les FS qui sont reproduites et distribuées pour ce produit.

TSCA Section 8(b) – Inventaire : Composants chimiques répertoriés dans l'inventaire TSCA.

TSCA Section 12(b) – Préavis d'exportation : Ce produit contient des substances chimiques régies par la réglementation TSCA 12(b) et un préavis d'exportation approprié doit être envoyé à l'EPA avant toute expédition vers les États-Unis d'Amérique.

Nom chimique : 4 – Nonylphénol ramifié
Numéro CAS : 84852-15-3

Réglementations des états :

Loi sur le droit à l'information de Pennsylvanie : Les informations suivantes sur la composition sont requises :

Numéro CAS : 90-72-2
Nom chimique : Tri(diméthylaminométhyl)-2,4,6 phénol

Observation : Non répertorié sur la liste des substances dangereuses de Pennsylvanie.

Numéro CAS : 61788-46-3

	Formulaire	F 7.3.29
	FICHE SIGNALÉTIQUE	Rév.: B Page : 6 de 6 Date : 01/25/07

Nom chimique : Amines alkyles de coco

Nom commun : Tétradécylamine

Observation : Non répertorié sur la liste des substances dangereuses de Pennsylvanie.

Numéro CAS : Confidentiel

Nom générique : Polyéther/Polyamine

Observation : Non répertorié sur la liste des substances dangereuses de Pennsylvanie.

Numéro CAS : 25154-52-3

Nom chimique : Nonylphénol

Observation : Substance dangereuse.

Numéro CAS : Confidentiel

Nom générique : Amine

Observation : Substance dangereuse.

Numéro CAS : 25620-58-0

Nom chimique : Triméthyl-1,6-hexanediamine

Observation : Non répertorié sur la liste des substances dangereuses de Pennsylvanie.

XVI Autres informations

Ces renseignements sont fournis sans aucune forme de garantie, d'assertion, d'induction ou de licence, sinon qu'ils sont exacts à notre connaissance ou obtenus auprès de sources que nous présumons exactes.